

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17068644

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 03 MAI 2017

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0449.688.337

Dénomination

(en entier) : **SPLIFAR**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue du marquis, 10
6220 Fleurus

Objet de l'acte : MODIFICATION DENOMINATION SOCIALE - POUVOIRS

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Olivier VANDENBROUCKE, à Lambusart, le vingt-sept avril deux mille dix-sept, enregistré au bureau de l'enregistrement de Charleroi 1AA le 28/04/2017 sous la référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 6195, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPLIFAR, laquelle a pris, à l'unanimité les résolutions ci-après textuellement reproduites :

PREMIERE RESOLUTION

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "**SPLIMO**", et en conséquence de modifier l'article premier des statuts comme suit :

« ARTICLE 1 - Forme - Dénomination.

*La société est une société anonyme. Elle est dénommée « **SPLIMO** ».*

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment pour effectuer le remboursement à l'expiration du délai légal.

Pour extrait analytique conforme,
Le notaire, Olivier VANDENBROUCKE,

Déposé en même temps :

- Une expédition de l'acte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)